Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Québec

# PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 21 mai 2024 à 19 h 30** au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

---

| | |
|---|---|
| PRÉSENCES : | Monsieur Alexandre Provost – président du CA<br>Madame Marie Josée Gagnon – vice-présidente du CA<br>Madame Isabelle Aumont<br>Madame Danielle Beaumont<br>Madame Bianca Chamberland<br>Monsieur Yanick Cloutier<br>Monsieur Marc-André Gauthier<br>Monsieur Guy Lajoie<br>Madame Sylvie Lamarche<br>Madame Jade Lizotte<br>Madame Tam Mach<br>Madame Anne-Marie Noël<br>Madame Sylvie Poirier |
| PERMANENCE : | Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale<br>Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général<br>Madame Louise Beaupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle<br>Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe |
| INVITÉS : | Monsieur Alain Camaraire, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire<br>Madame Alexandra Langlois, directrice du Service des communications<br>Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines<br>Madame Taïga Waelput-Lavallée, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes |

---

## 1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration;* tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée à 19 h 33.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

## 2. Ordre du jour

Résolution 2024-05-21-CA-01

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

D'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 3. Procès-verbal – CA du 23 avril 2024 – Adoption et suivi (document)

Résolution 2024-05-21-CA-02

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 23 avril 2024 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 avril 2024 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 4. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance publique.

## 5. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée.

## 6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

## 6.1. Vitrines sur les écoles et les centres : remise des bourses du Président, Écoles Joséphine-Dandurand, Paul-Germain-Ostiguy et Polyvalente Marcel-Landry

Dans le cadre des bourses du Président offertes à des élèves persévérants identifiés par les directions d'établissement, monsieur Alexandre Provost, remet une bourse à chacun des élèves suivants :

- Magalie Daumens, élève de l'école Joséphine-Dandurand
- Blake Kendall, élève de la Polyvalente Marcel-Landry

- Laurence Boulais, élève de l'école Paul-Germain-Ostiguy

## 7. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost souhaite que les bourses du président perdurent dans le temps afin de continuer de souligner le parcours scolaire de certains de nos élèves.

## 8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, dépose le document consolidant les décisions prises par la directrice générale dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs,* depuis la dernière séance du conseil d'administration.

## 8.1. Suivi du PEVR et des priorités annuelles 2023-2024 (document)

Madame Marie-Claude Huberdeau présente le tableau de suivi des projets soutenant les priorités du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) et des priorités administratives.

## 9. Points de décision

## 9.1 Processus d'appréciation du rendement de la directrice générale et nomination des membres au comité d'évaluation de la directrice générale (documents)

Résolution 2024-05-21-CA-03

Considérant que l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique* sera modifié au 1er juillet 2025, prévoyant qu'à compter de cette date, les directeurs généraux des centres de services soient nommés par le gouvernement, sur recommandation du ministre;

Considérant qu'en raison de l'adoption le 7 décembre 2023 du projet de loi 23 modifiant la *Loi sur l'instruction publique*, l'adoption du processus d'appréciation du rendement de la directrice générale et la nomination des membres du comité d'évaluation ont été reportées, en attendant des précisions sur ces modalités pour la période de transition;

Considérant que jusqu'au 30 juin 2025, la directrice générale demeure la seule employée du conseil d'administration;

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyait que le comité des ressources humaines avait notamment pour fonction de proposer au conseil d'administration du Centre de services scolaire les critères d'évaluation de la directrice générale;
Considérant que le comité des ressources humaines recommande d'utiliser les critères d'évaluation décrits au document déposé et intitulé « *Processus*

*d'appréciation du rendement de la directrice générale – Années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 »*;

Considérant que le comité d'évaluation de la directrice générale est formé de quatre (4) personnes dont trois (3) membres du comité des ressources humaines, qui ne sont pas employés du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières ainsi que du président du CA et qui assume la présidence dudit comité;

Considérant la recommandation des membres du comité des ressources humaines à l'égard du processus d'appréciation du rendement de la directrice générale et de la nomination des membres du comité d'évaluation;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

D'adopter les critères d'évaluation de la directrice générale ainsi que le processus décrit au document déposé, pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

Et

De nommer mesdames Marie Josée Gagnon, Danielle Beaumont et Anne-Marie Noël ainsi que monsieur Alexandre Provost, membres du comité d'évaluation de la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2 Structure administrative des cadres, des services et des établissements 2024-2025 (documents)**

Résolution 2024-05-21-CA-04

Considérant les besoins du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les propositions de modifications précisées dans les documents joints intitulés :
- structure administrative – cadres de service 2024-2025;
- structure administrative – directions d'établissement et directions adjointes d'établissement 2024-2025;

Considérant les consultations menées auprès de l'Association des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement de Champlain (ADEC) et de l'Association locale des cadres scolaires (AQCS) ainsi que le Comité de répartition des ressources;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

Que la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2024-2025 soit acceptée telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 Projet de *Règlement de délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs* - dépôt pour consultation (documents)**

Résolution 2024-05-21-CA-05

Considérant que l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre;

Considérant le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01) adopté par le conseil d'administration le 24 mai 2022, aux termes de la résolution 2022-05-24-CA-08;

Considérant la réflexion menée et le travail effectué par les membres du comité de vérification à l'égard de la révision du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

Considérant le rapport fait par monsieur Mario Champagne à l'égard des travaux réalisés et du projet de *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

Considérant la recommandation faite par le comité de vérification au conseil d'administration;

Considérant les consultations à être menées auprès des instances concernées;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

D'adopter le projet de *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01), lequel remplacera le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01 – 2022) et de mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général pour procéder aux consultations requises auprès des instances concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.4 Plans d'effectifs du personnel de soutien et du personnel professionnel pour l'année 2024-2025 (documents joints et documents séance tenante)**

Résolution 2024-05-21-CA-06

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources, émise lors de la séance tenue le 1er mai 2024;

Considérant la recommandation du comité consultatif de gestion, émise lors de la séance tenue le 8 mai 2024;

Considérant la consultation menée auprès du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières CSN;

Considérant la présentation du dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil d'administration, lors du comité plénier du 21 mai 2024;

Il est proposé par madame Bianca Chamberland :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel de soutien, pour l'année 2024-2025 avec les modifications apparaissant au document déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Résolution 2024-05-21-CA-07

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources, émise lors de la séance tenue le 1er mai 2024;

Considérant la recommandation du comité consultatif de gestion, émise lors de la séance tenue le 8 mai 2024;

Considérant la consultation menée auprès du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie;

Considérant la présentation du dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil d'administration, lors du comité plénier du 21 mai 2024;

Il est proposé par madame Bianca Chamberland :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel professionnel, pour l'année 2024-2025 avec les modifications apparaissant au document déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9.5. Reconnaissance de certaines disciplines Sport-études par le ministère de l'Éducation pour 2025-2030 (document)

Résolution 2024-05-21-CA-08

Considérant que les écoles Marguerite-Bourgeoys et Joséphine-Dandurand offrent le programme Sport-études dans les disciplines gymnastique artistique et judo en vertu d'une reconnaissance du ministère de l'Éducation et des protocoles d'entente intervenus entre le ministère de l'Éducation, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, les fédérations sportives et les organismes sportifs concernés, pour les années 2020-2024, lesquels ont été prolongés jusqu'en 2025;

Considérant que le CSSDHR souhaite faire accréditer par le ministère, le programme golf, à compter de l'année scolaire 2024-2025;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

De demander le renouvellement de la reconnaissance des programmes Sport-études, gymnastique artistique et judo ainsi que l'accréditation du programme golf à compter de l'année scolaire 2024-2025, lesquels sont offerts aux écoles Marguerite-Bourgeoys et Joséphine-Dandurand pour le cycle 2025-2030;

et

D'autoriser la directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes ou la personne assumant cette fonction à signer tous les protocoles d'entente à intervenir ou tout autre document pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9.6 Transfert d'un contrat de transport scolaire (document)

Résolution 2024-05-21-CA-09

Considérant que le 21 septembre 2022, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a octroyé à *Les Entreprises Raymond Robillard Inc.* un contrat de transport scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2027-2028 relativement au service de 15 autobus et minibus, au montant de base de 6 779 892,42 $;

Considérant que Lorraine Robillard et Audrey Robillard (propriétaires de *Les Entreprises Raymond Robillard Inc.*) souhaitent vendre leurs actions à une société à être constituée dont les actionnaires seront Nathalie Lamarre, Bruno Chabot et Camille Chabot, laquelle devra respecter l'ensemble des obligations contenues au contrat;

Considérant que l'article 44 du contrat de transport intervenu, prévoit que *Les Entreprises Raymond Robillard Inc.* doit préalablement obtenir par écrit, l'approbation du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que l'article 94 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du CSSDHR prévoit que le conseil d'administration doit approuver les ventes et les transferts de contrats de transport scolaire dont la valeur est de 1 000 000 $ et plus;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières autorise Lorraine Robillard et Audrey Robillard (propriétaires de *Les Entreprises Raymond Robillard Inc.*) à vendre leurs actions à une société à être constituée dont les actionnaires seront Nathalie Lamarre, Bruno Chabot et Camille Chabot qui devra respecter l'ensemble des obligations contenues audit contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.7 Octroi de contrat

### 9.7.1 Contrat de transport scolaire pour des véhicules de type berline (document)

Résolution 2024-05-21-CA-10

Considérant que les contrats de transport scolaire quant aux véhicules de type berline viennent à échéance le 30 juin 2024;

Considérant que ce type de contrat n'est pas soumis aux modalités prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Considérant l'avis du Comité consultatif du transport quant aux modalités d'octroi des contrats;

Considérant les négociations de gré à gré tenues par le CSSDHR avec les transporteurs actuels;

Considérant que deux contrats seront conclus par la directrice générale conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués aux termes du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

Considérant qu'un contrat implique une dépense de plus de 1 000 000,00 $;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que le conseil d'administration octroi à 9250-5981 Québec inc., un contrat de transport scolaire pour le transport d'élèves dans des véhicules de type berline pour les circuits présentement décrits au contrat et qu'il autorise la directrice générale, madame Marie-Claude Huberdeau, à signer ledit contrat selon les termes et modalités convenues. Le contrat sera d'une durée de 3 ans et viendra à échéance le 30 juin 2027, avec la possibilité de reconduire ce dernier pour une période de deux années additionnelles. Le montant de base du contrat de transport pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2027 est de 5 960 001,60 $.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10. Rapports de comités

### 10.1 Rapport du comité de vérification

Madame Sylvie Lamarche, administratrice, fait état du sujet traité lors de la rencontre du comité de vérification ayant eu lieu le 7 mai 2024.

Les discussions et les travaux ont porté sur les orientations budgétaires 2024-2025, les modifications proposées aux règles budgétaires 2024-2025, le mandat d'audit au 31 mars 2024, le portrait personnalisé en gestion contractuelle du CSSDHR, la structure d'encadrement des frais de déplacement et de perfectionnement ainsi qu'à l'égard d'un suivi à un mandat de médiation avec un fournisseur, donné par le CA.

### 10.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre du comité de gouvernance et d'éthique n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 23 avril 2024.

## 10.3. Rapport du comité des ressources humaines

Monsieur Yanick Cloutier, administrateur, fait état du sujet traité lors de la rencontre du comité des ressources humaines ayant eu lieu le 30 avril 2024.

Les discussions et les travaux ont porté sur le processus d'élaboration des plans d'effectifs 2024-2025, la planification des effectifs pour le personnel d'encadrement, le plan de relève, les critères d'attribution des directions et directions adjointes d'établissement, les structures administratives des cadres et directions d'établissement ainsi que sur le processus d'appréciation du rendement de la directrice générale.

## 10.4 Rapport du comité consultatif du transport

Aucune rencontre du comité consultatif du transport n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 23 avril 2024.

## 10.5. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 23 avril 2024.

## 10.6 Rapport du comité situations d'urgence et communication

Aucune rencontre du comité situations d'urgence et communication n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 23 avril 2024.

## 11. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

## 12. Levée de la séance

Résolution 2024-05-21-CA-11

Il est proposé par madame Isabelle Aumont :

Que la séance soit levée à 20 h 34.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 13. Évaluation de la rencontre

*Alexandre Provost*

**Président du CA**

*Mario Champagne*

**Secrétaire général**